

THEMES

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

L'INFO 26 | mai 2016 | n° 6

ZOOM

La grande Région Auvergne-Rhône-Alpes : les élus des collectivités s'organisent pour mutualiser leur action sur la forêt et la filière bois

Actus :

Pourquoi se mobiliser pour la filière forêt-bois aux côtés des Communes forestières

Les Communes forestières d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont fusionné !

Agenda :

La vente publique Drôme-Ardèche aura lieu le 3 juin 2016 à 14h30 à Saint-Cirgues-en-Montagne (07)

L'assemblée générale des Communes forestières de la Drôme aura lieu le samedi 18 juin à partir de 09h30 à Marignac-en-Diois

L'assemblée générale de l'association Bois des Alpes se déroulera le 7 juillet à partir de 14h00 au collège de Beaumont-lès-Valence (une visite du site en construction sera réalisée)

Dans la dynamique initiée par la création de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, les associations de Communes forestières Auvergne et Rhône-Alpes ont finalisé ce samedi 28 mai 2016, leur fusion effective...

C'est au cœur du Pilat, dans la Loire, que la nouvelle organisation des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes présente les orientations politiques et stratégiques défendues auprès de son public cible : les élus des collectivités, concernées par la forêt et sa filière, tant pour l'aménagement de leur territoire, son développement économique et sa gestion durable, que par la valorisation de leur propriété forestière.

Les Communes forestières œuvrent au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local :

- Circuits courts,
- Emplois locaux,
- Mobilisation et valorisation des bois,
- Gestion durable et services écosystémiques sont les fondements de leur intervention.

Fortes de ces valeurs partagées, **les Communes forestières d’Auvergne et de Rhône-Alpes ont fusionné** ce 28 mai 2016 !

Ainsi à l’échelle de la grande Région, les Communes forestières représentent :

- 9 associations départementales,
- 889 communes adhérentes,
- 52 autres collectivités publiques (EPCI, syndicats,...).

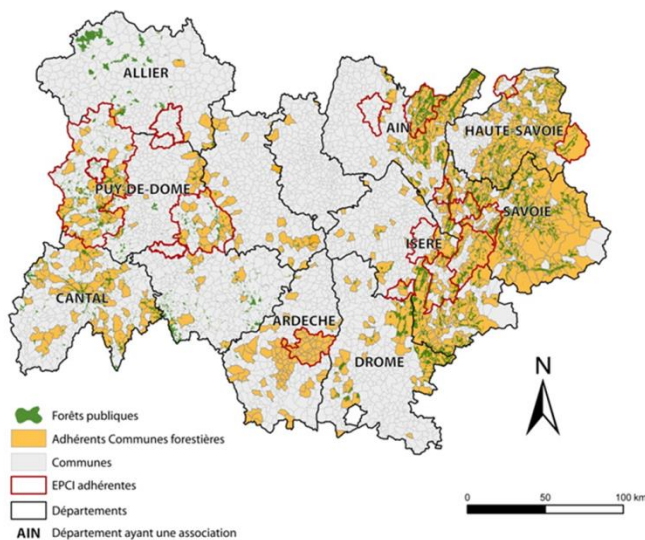
Nommée « **Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes** », cette nouvelle association loi 1901 est affiliée à la Fédération nationale des Communes forestières.

Le réseau des Communes forestières constitue une force de proposition vis-à-vis de l’Europe, de l’Etat, de la Région et des Départements, pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte des territoires. Elles ont pour cela une triple légitimité : elles représentent et accompagnent **les élus propriétaires forestiers, aménageurs du territoire et maîtres d’ouvrage de bâtiments publics**. Par ce triple rôle, elles ont un effet d’entraînement fort sur la valorisation de la forêt et du bois.

Les élus en charge du développement économique local sont légitimes pour orienter la destination de la ressource, arbitrer les conflits d’usage, faciliter les dynamiques d’acteurs, prendre la maîtrise d’ouvrage de projets forêt/bois, et sont, par leurs fonctions, garants de l’intérêt général.

Les Communes forestières **informent, forment, accompagnent et outillent les élus** sur une multitude de thématiques concernant la forêt et la filière bois.

Les Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes



L’Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes :
9 associations départementales
889 communes adhérentes
52 autres collectivités adhérentes
 (Région, Départements, Communauté de communes, SMGF...)

Sources : Géo FLA / IGN / Communes forestières
 Réalisation : Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, 2016

Une ligne politique Auvergne-Rhône-Alpes commune : valoriser plus en mobilisant mieux !

Avec les derniers chantiers entrepris au niveau national, signature du Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'Office national des forêts, et participation à la rédaction du plan national de la forêt et du bois, **les Communes forestières se positionnent pour mobiliser plus de bois dans le respect de la gestion durable des forêts et de sa valorisation locale.**

Ainsi, **75%** des forêts des collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes sont éco-certifiées **PEFC** et sont dotées d'un **document d'aménagement**. Ce dernier garantit la gestion durable et assure la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier pour que la forêt contribue à l'équilibre de trois fonctions : écologique, économique et sociale.

Par les actions qu'elles déploient, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes agissent pour :

- **Appuyer les intercommunalités** pour qu'elles intègrent le sujet forestier dans les **politiques locales et de massifs** : la forêt et la filière bois sont des composantes au cœur de l'aménagement et de l'économie des territoires ruraux et montagnards pilotés par les élus,
- Accroître la valorisation du **bois local dans la construction** : montrer l'exemple, innover et expérimenter pour dupliquer,
- Accroître la valorisation des produits dans le domaine du **bois énergie** (rôle des élus dans l'organisation de l'approvisionnement local en plaquettes forestières, la gestion de leurs équipements : hangars, réseaux, chaufferies),
- **Accroître la récolte et mieux commercialiser** : les élus d'Auvergne et de Rhône-Alpes sont détenteurs d'une ressource en bois qui représente 426 000 hectares et qui permet la commercialisation de 850 000 m³ de bois par an (source ONF); et développer des **actions conjointes en forêts publiques et privées**,
- Agir efficacement sur le **foncier forestier** : nouvelles prérogatives des élus permises par la loi d'Avenir,
- Atteindre le maximum d'élus par des actions d'information et de formation : l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes est un **organisme de formation agréé**.

ACTUS | forêts des collectivités

Pourquoi se mobiliser pour la filière forêt-bois aux-côtés des Communes forestières ?

L'ensemble des activités et des **bénéfices liés à la forêt et au bois** font l'objet **d'intérêts croissants** de la part des politiques et plus globalement de notre société.

Tout d'abord, les préoccupations environnementales actuelles amènent à considérer de façon accrue la forêt et le matériau bois pour leur capacité à **séquestrer et à stocker du carbone**, ainsi qu'à se substituer à des énergies fossiles et des matériaux énergivores. Le développement raisonné de la filière bois énergie concourt par exemple à cet **effet de substitution** et donc à l'atténuation du changement climatique.

Ainsi, les politiques internationales et nationales mettent en avant l'importance de la mise en valeur et de la protection des forêts, qui relèvent d'après le code forestier français d'une **mission d'intérêt général**. Une **gestion durable et dynamique** des forêts est donc primordiale pour que ces dernières puissent remplir de façon optimale et dans le long terme leur **fonction environnementale**.

La filière forêt-bois représente aussi un **enjeu économique** majeur, puisqu'elle mobilise des Hommes, qui œuvrent à la **gestion et l'exploitation de la ressource** forestière ainsi qu'à la **valorisation des produits bois**.



Néanmoins, comme le fait remarquer le rapport du CGAAER de 2015 sur la filière forêt-bois (http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/CGAAER_14060_2015_Rapport_cle096d47.pdf), elle rencontre des **difficultés structurelles** qui ont été identifiées depuis de nombreuses années, et qui sont illustrées par le déficit de la balance commerciale. Les freins majeurs évoqués dans ce document du CGAAER, qui synthétise 20 rapports sur la forêt et le bois publiés entre 2003 et 2014, concernent une accessibilité de la ressource parfois difficile, le manque d'équipements et de structures de transformation du bois, mais encore le déficit de connaissance du matériau bois par les prescripteurs et les utilisateurs. Le bois souffre donc aujourd'hui de certains de ses particularismes, notamment dans les domaines de la commercialisation, de la transformation et du marketing. Il n'en reste pas moins que cette filière représente un **maillage d'entreprises** qui est essentiel au **dynamisme de nos territoires**.

A travers l'exercice de diverses activités de loisirs notamment, la forêt remplit également un **rôle social**, qui connaît depuis plusieurs années un réel regain d'intérêt.



Ainsi, la **gestion intégrée de ces trois fonctions de la forêt** représente un **enjeu fondamental de notre siècle. Mais à qui revient cette mission ?**

Les élus locaux, en tant qu'aménageurs du territoire, décideurs et prescripteurs public sont des acteurs majeurs d'une **stratégie de développement et de soutien à la filière forêt-bois**. En effet, à travers une volonté d'exploiter durablement vos forêts, en collaboration avec l'ONF, de soutenir le développement d'entreprises du bois en assurant leur approvisionnement et en favorisant l'utilisation de la ressource locale dans les ouvrages publics par exemple, vous disposez d'un **pouvoir d'action aux effets de leviers multiples**.

Néanmoins, les missions des élus locaux sont de plus en plus vastes et se complexifient.

Ainsi, il semble essentiel que **vous puissiez être informés et accompagnés** dans le domaine de la filière forêt-bois et que les **intérêts des collectivités soient relayés et défendus auprès de l'ensemble des strates de décision**.

ACTUS | 26

A l'échelle départementale, l'**association des Communes forestières de la Drôme** est donc présente pour conseiller ses communes adhérentes, relativement à des interrogations sur l'urbanisme, la voirie, le foncier ou encore à des thématiques liées à la commercialisation et la valorisation du bois.... En somme, ses actions ont pour but d'apporter des **clefs de compréhension** aux collectivités afin qu'elles puissent concrétiser leur stratégie forêt-bois de façon harmonieuse pour leur territoire et **en cohésion** avec les politiques et les acteurs locaux. L'association se veut donc **accompagner les collectivités dans la définition globale de leur stratégie et dans la réalisation de ces dernières.**



A l'échelle régionale et nationale, l'union régionale Auvergne - Rhône-Alpes et la fédération nationale des Communes forestières, ont pour vocation de regrouper et de soutenir les communes qui souhaitent se mobiliser pour développer par les actes la filière forêt-bois.

L'action locale nécessite de penser globalement.

La force du réseau des Communes forestières, à l'échelle nationale, régionale et départementale, se trouvent ainsi dans le partage et la mutualisation des idées à différents niveaux ainsi que dans sa **représentativité** et sa présence forte auprès des instances décisionnaires.

En témoigne la phase finale de négociation du Contrat d'objectifs et de performance (COP), signé par l'Etat, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des Communes forestières pour la période 2016/2020, lors de laquelle la présence forte des Communes forestières a permis d'éviter qu'une charge financière supplémentaire soit faite pesée sur ces dernières. Les nombreux partenariats et échanges avec les organismes institutionnels (Département...), les territoires (Communauté de Communes, charte forestière de territoire...) les professionnels de la filière et l'interprofession, sont autant de coopérations qui permettent un travail en synergie et un relai d'idées en faveur de la filière forêt-bois.

Face à ces **multiples enjeux** et aux **bénéfices collectifs que nous procure la filière forêt-bois**, les élus peuvent donc enclencher une **dynamique locale**, dont l'essor et la pérennité nécessite un réseau structuré.

A COTE

A COTE | AIN

De l'aménagement à la commercialisation, la validation du programme annuel de coupes

Afin d'exposer les modifications concernant la procédure de présentation et de validation du programme annuel de coupes, et de spécifier les points d'attention aux élus de l'Ain, l'association des Communes forestières de l'Ain, en partenariat avec l'Office national des forêts, a organisé une soirée d'échanges le 25 février 2016 à la salle de l'Eden à Nantua.

[Lire la suite](#)

La mise en place de l'observatoire forestier des montagnes de l'Ain

La connaissance de la ressource forestière et de son évolution est un élément primordial dans les orientations politiques d'un territoire, Dans cette optique, le Conseil départemental de l'Ain a financé, en 2015, la mise en place d'un observatoire forestier des montagnes de l'Ain.

[Lire la suite](#)

A COTE | ALLIER

Les élus locaux de l'Allier ont impulsé la création de l'Association départementale des Communes forestières

Les élus de l'Allier ont montré leur détermination à prendre en main les enjeux forestiers du département, en créant, le 2 février 2015, l'association des Communes forestières de l'Allier, permettant ainsi une meilleure représentation auprès des diverses instances départementales et élus départementaux.

[Lire la suite](#)

A COTE | ARDECHE

Voiries communales et chantiers forestiers : une rencontre entre élus et acteurs forestiers pour plus de concertation

Une table ronde a permis aux élus et professionnels de la filière bois d'échanger autour de l'utilisation des voiries communales lors des chantiers forestiers et de mettre en lumière les attentes et besoins de chacun.

[Lire la suite](#)

La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche se lance dans un vaste programme de mobilisation foncière forestière aux côtés de l'Union régionale des Communes forestières Rhône-Alpes et de la SAFER Rhône-Alpes

Suite à la candidature du projet Symbiose portée par l'Union régionale des Communes forestières de Rhône-Alpes aux côtés de 13 autres partenaires, une convention vient d'être signée avec la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche, point de départ à l'action de mobilisation foncière forestière prévue sur son territoire pour les 3 années à venir.

[Lire la suite](#)

Les Communes forestières Massif Central se mobilisent

L'assemblée générale du Comité Massif Central des Communes forestières s'est tenue le 11 janvier 2016 à Lempdes (63). Au programme : désignation d'un nouveau bureau, changement de nom pour devenir les Communes forestières massif Central, rappel des actions menées et rencontre avec le CGET et le GIP.

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-LOIRE

Nord de la Haute-Loire : à la recherche d'outils d'amélioration de l'utilisation de la voirie forestière

L'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes anime une concertation élus-exploitants pour améliorer l'utilisation de la voirie forestière, en partenariat avec le PNR du Livradois-Forez et Auvergne PromoBois.

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE

Assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie

Plus de 60 élus étaient présents à l'assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie qui s'est déroulée à Magland, vendredi 15 avril 2016. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2015, d'examiner les actions et les projets porteurs de développement.

[Lire la suite](#)

A COTE | ISERE

Les élus du Trièves impliqués dans la commercialisation de leurs bois

C'est au cœur du massif du Trièves, dans la commune de Clelles, que s'est tenue le 29 avril 2016 une formation à destination des élus sur le thème de la commercialisation du bois. Onze élus étaient présents à cet événement organisé conjointement par l'association des Communes forestières de l'Isère et la Communauté de communes du Trièves.

[Lire la suite](#)

Le réseau des correspondants forêts : un outil qui suscite l'engouement dans les Bonnevaux

Fortes de leur appartenance au réseau des chartes forestières de territoire, les collectivités regorgent d'initiatives pour animer et dynamiser la filière forêt-bois locale : le réseau des correspondants forêt est l'une d'entre elles.

[Lire la suite](#)

A COTE | PUY-DE-DOME

Une démarche commune en faveur de l'exploitation des chaufferies bois-énergie

L'appel à manifestation d'intérêt MAGMA vise à développer de nouveaux outils pour optimiser les prestations liées à l'exploitation des chaufferies bois-énergie. Suite à un appel à candidatures lancé en janvier 2015, ce sont aujourd'hui 9 collectivités de l'arrondissement d'Ambert qui ont choisi de s'unir autour d'une démarche commune.

[Lire la suite](#)

A COTE | SAVOIE

Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux

Le 18 mai dernier, les associations des Communes forestières de Savoie et Haute-Savoie en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Chambéry métropole, la Commune de St Jean d'Arvey et l'Office National des Forêts, ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux ».

[Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par

l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22 | Mail : auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e

